

## Subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2003, pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, des subventions aux deux associations suivantes :

|                                        |         |
|----------------------------------------|---------|
| - Franche-Comté Nature Environnement : | 1 167 € |
| - Doubs Nature Environnement :         | 1 167 € |

Les subventions seront versées après vérification par le service concerné que le dossier de demande est complet et comporte l'ensemble des pièces requises.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la répartition proposée,
- décider d'imputer la dépense, soit 2 334 €, sur la ligne budgétaire 92.832.6574.34000, inscrite au budget primitif 2003.

**«M. Éric ALAUZET** : On va revenir à des choses un peu plus modestes, puisqu'il s'agit de subventions de 1 167 € pour quand même signifier que la ville renouvelle et renouvellera son soutien aux associations de protection de la nature, d'autant que ces associations souffrent, comme beaucoup d'autres associations dans les secteurs environnementaux, sociaux ou autres. La gravité de la situation du mouvement associatif est telle qu'on assiste à une remise en cause globale de la construction de ce mouvement qui, pourtant, péniblement depuis une quarantaine d'années, se met en place et que les réductions drastiques des budgets de fonctionnement qui en affaiblissent et désorganisent l'organisation, risquent de faire régresser au niveau de l'engagement des bénévoles parce qu'il y a des dizaines, des centaines de bénévoles, qui sont là dans ces associations qui amènent de l'emploi et notamment des emplois jeunes dont la disparition va fragiliser considérablement ces associations. Or vous connaissez tous le rôle important que jouent ces associations pour animer le débat public bien entendu, pour assurer leurs missions d'éducation auprès du jeune public, en particulier mais pas seulement, pour assurer un rôle de veille. Et on a vu comment les associations, ces derniers jours, ont attiré l'attention des médias et de l'opinion sur le problème dramatique de la Loue actuellement, sur la gestion des milieux naturels aussi où les associations de protection de la nature se sont largement investies. Donc on connaît tous bien le rôle important que jouent ces associations. Or on assiste et notamment de la part du Gouvernement, à une tendance à court-circuiter les associations par la baisse des moyens qui leur sont accordés. Une tendance finalement qui est assez générale qui consiste à s'adresser de plus en plus aux citoyens directement, vous savez, la fameuse France d'en bas et à court-circuiter toutes les instances intermédiaires. Pourtant la démocratie citoyenne est à la bouche de tout le monde mais on voudrait faire la démocratie citoyenne et associative sans les associations, des négociations sociales sans les syndicats, des débats politiques presque sans les partis politiques. Et je crois que c'est extrêmement dangereux parce qu'on risque de perdre là la construction d'une pensée collective. Si l'on n'a pas d'interfaces entre le pouvoir en haut et la France d'en bas, si on n'a pas ces interfaces, on perdra la construction de cette pensée collective. Donc je dis attention ! Et ces diminutions d'aide sont troublantes dans la mesure où l'on constate le décalage évident entre un discours sur le développement durable, sur la démocratie et la réalité des faits. On voit bien que le soutien à ces associations et à d'autres est menacé et je le dis, sans réseau associatif dynamique et organisé, la participation des citoyens restera au mieux une pure incantation et au pire une vaste duperie.

Alors nous renouvelons notre soutien aux associations de protection de la nature. Si elles venaient à s'affaiblir, voire à disparaître, on irait inévitablement soit vers une bureaucratisation dans des structures publiques de la question environnementale, soit vers la privatisation des tâches de gestion de l'éducation. Une mainmise accrue des pollueurs et autres destructeurs sur la nature, les paysages et le cadre de vie et donc un affaiblissement inacceptable de la démocratie citoyenne, je crois que c'est ça qui est en jeu. Donc la Ville sera toujours aux côtés des associations de protection de la nature, même modestement parce que notre aide est modeste.

**M. LE MAIRE** : Absolument. Merci Éric.

**M. Christophe LIME** : Monsieur le Maire, je profite du vote de ces subventions à des associations de protection de l'environnement pour évoquer le cas douloureux d'un autre défenseur de l'environnement et du développement durable, je vais évidemment parler de José BOVÉ. Son incarcération constitue une intolérable atteinte à la liberté d'opinion qui suscite beaucoup d'émotion à Besançon. J'en veux pour preuve les rassemblements de soutien qui ont eu lieu notamment le 25 juin dernier sur l'Esplanade des Droits de l'Homme et pas plus tard qu'hier, avec l'intervention très remarquée des militants de la confédération paysanne. J'aimerais relayer cette indignation et cette mobilisation au sein de notre conseil municipal car pour les élus communistes, cet emprisonnement est de toute première importance. En effet, à travers sa personne et le juste combat de José BOVÉ pour la sécurité alimentaire et la liberté des paysans face aux multinationales de l'agro-alimentaire, ce sont l'action syndicale, la résistance et la mobilisation démocratique contre les logiques libérales que le Gouvernement cherche à criminaliser. Cette tentative d'intimidation du mouvement populaire est dérisoire. Après l'indignation ressentie à l'annonce de sa condamnation à la prison ferme, une délégation d'associations, syndicats et partis politiques s'était déjà rendue le 4 avril dernier en Préfecture du Doubs. Nous avons alors déposé une demande au Président de la République pour que ce dernier use de son droit de grâce à l'égard de José BOVÉ et des personnes condamnées pour faits syndicaux qui se multiplient. Toutes doivent retrouver leur liberté au plus vite et bénéficier de mesures d'amnistie. Au-delà des méthodes d'action qu'il emploie, nous voulons souligner la contribution de José BOVÉ au débat public sur les risques de l'introduction de la culture des OGM, sur la sécurité alimentaire, sur les conditions de la mise en oeuvre d'une agriculture véritablement durable.

Ne sommes-nous pas confrontés à un double langage du Gouvernement qui d'un côté fait de fortes déclarations sur le développement durable et de l'autre, se refuse à créer les conditions du débat démocratique autour des enjeux et soumet davantage la France aux dominations libérales bien souvent incompatibles avec les principes élaborés depuis Rio.

Nous apprenons aujourd'hui que sa peine vient d'être réduite de 4 mois par le bénéfice d'une maigre amnistie partielle, cela est bien loin de nous satisfaire car c'est bien sa libération immédiate qu'il faut obtenir et ainsi réaffirmer le refus de la criminalisation de l'action syndicale.

**Mme Martine BULTOT** : Je partage tout à fait le point de vue de Christophe LIME sur ce sujet. En tant qu'adjointe déléguée entre autres à la sécurité alimentaire, je trouve anormal de jeter en prison quelqu'un qui se bat contre les organismes génétiquement modifiés que beaucoup d'entre nous n'acceptent pas de voir dans leur assiette. Alors on me rétorquera bien entendu que c'est une série d'actes répréhensibles au regard de la loi qui l'ont amené là où il est. Oui, mais pour un José BOVÉ en prison pour des actions somme toute mineures, combien de délinquants en col blanc bénéficient de l'impunité ou de peines dérisoires au regard des délits financiers et moraux dont ils semblent être responsables. Il y a bien longtemps qu'un dirigeant syndical national n'avait pas été emprisonné pour son action syndicale comme un dangereux criminel. Notre priorité, aux côtés de nos amis de la confédération paysanne, doit être de tout faire cet été pour imposer la libération immédiate de José BOVÉ.

**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, je trouve que là on entre dans des débats de politique nationale voire internationale. Alors je n'ai jamais bien compris au conseil municipal si on était en mesure d'entrer dans ces débats ou pas, parce que parfois on intervient et on nous explique qu'on est là pour parler de politique municipale, et là j'entends diverses personnes intervenir sur des sujets qui dépassent largement la politique municipale. Pour ma part, je ne vais pas commenter une décision de justice. Je n'ai jamais plaisir à voir quelqu'un en prison mais ce que j'ai constaté ou alors je n'ai pas tout compris, c'est que faire volontairement oeuvre de délit pour obtenir une condamnation pour médiatiser la condamnation, c'est aussi une stratégie politique. Ce que je voudrais simplement dire c'est qu'il y a aussi un respect des uns et des autres et des organismes politiques quels qu'ils soient et je trouve que quelles que soient les raisons des manifestants qui ont pu s'exprimer hier, je ne vois pas en quoi l'UMP, qui n'a rien à voir avec tout ça, a été quasiment menacée et fait l'objet de graffiti de la part de responsables syndicaux qui ont autre chose à faire qu'aller faire des graffiti sur une permanence politique. Il y a des choses qui ne m'ont pas convenu. Il ne m'est jamais venu à l'idée d'aller attaquer la permanence du PC. Je crois, puisqu'on est surpris, qu'on est ému de certaines choses ici, qu'il faut s'émouvoir de tout. Et la démocratie, c'est le respect des partis politiques et de tous les partis politiques.

**M. Benoît CYPRIANI** : Juste pour dire que ce n'est pas parce qu'on ne s'est pas exprimé sur ce sujet, qu'on est pour la condamnation de José BOVÉ.

**M. LE MAIRE** : Intervention courte mais efficace.

**M. Jean-Loup COLY** : Je voulais juste dire à M. BONNET que je pense qu'il se souvient que d'autres paysans avaient mis à sac le bureau d'une Ministre et je ne me souviens pas qu'à ce moment-là les partis de droite aient levé les bras au ciel, or c'était autrement plus grave et autrement plus agressif que ce qui s'est passé hier, franchement.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, Jean-Loup et tu as raison de le rappeler. Je ne veux pas rentrer dans ce débat-là mais je dis simplement, par contre, qu'à Besançon les OGM ne passeront pas dans la mesure où j'ai demandé à Martine BULTOT et à Françoise FELLMANN d'être vigilantes pour que dans nos cantines scolaires on ne propose pas des menus qui comportent des OGM, c'est quelque chose d'important aussi à signaler.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Juste un complément, c'est non seulement pas un débat municipal mais j'ai bien peur que le problème des OGM nous dépasse et Besançon et la France puisque c'est quelque chose qui est en débat au niveau européen, donc j'ai peur que malheureusement individuellement on ne puisse pas faire grand chose».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions susvisées.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*